

DEPARTEMENT DU  
LOIRET  
ARROND. DE  
MONTARGIS  
CANTON ET COMMUNE  
DE  
CHALETTE SUR LOING

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 22 juin 2023

DATE DE PUBLICATION : 3 juillet 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à 20 h 30, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.*

**ETAIENT PRESENTS :** M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES - M. RAMBAUD – Mme PHESOR – M. ÖZTÜRK - Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON - M. KHALID - Mme RASAMOELY Mme MANAI-AHMADI – Mme SOW – M. JOLIVET - M. RENOUF – Mme TORRES - Mme LAMA – M. FAURE - M. GUEDJ – Mme DURAND - Mme LOISEAU – M. BALABAN

**ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :**

- M. BA à M. KHALID
- M. BARAY à Mme HEUGUES
- Mme BAYRAM à M. DEMAUMONT
- Mme CAYOUX à Mme SOW
- Mme HENRY à Mme TORRES
- M. LALOT à Mme PASCAUD
- Mme MOUTAUX à M. RAMBAUD
- M. TOUANE à Mme PHESOR
- M. CHRISTODOULOU à Mme LAMA
- Mme PERIERS à M. FAURE
- Mme PRIEUX à M. BALABAN

**ABSENTS :**

- M. TAVARES

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- Mme TORRES

**OBJET :**  
**Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarite Urbaine et  
de Cohésion Sociale**

## CHALETTE SUR LOING Conseil Municipal du 30 juin 2023

**OBJET :**  
**Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et  
 de Cohésion Sociale**

**Directeur de secteur** : Marie-Josée Correia

**Service** : Financier

**Affaire suivie par** : Marie-Josée Correia

**M. le Maire** : Conformément à l'article L.1111-2 du Code général des collectivités territoriales, les communes qui bénéficient de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur son utilisation dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les actions inscrites dans cette politique sont donc retracées dans le rapport annexé à la présente délibération.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'assemblée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** le rapport présenté par Monsieur Le Maire relatif à l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale sur l'exercice 2022 ;

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**PREND ACTE** du débat ayant eu lieu en son sein, sur la base du rapport d'utilisation de la DSUSC pour l'exercice 2022 présenté par Monsieur Le Maire.

Nombre de membres en exercice	<b>33</b>	
Nombre de membres présents ou représentés	<b>32</b>	
Votes pour	<b>32</b>	
Votes contre	<b>0</b>	
Abstentions	<b>0</b>	

*Le Maire, soussigné,*

*\* certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL  
 et le compte-rendu de la présente délibération ont  
 été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12  
 du CGCT,*

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
 acte à compter du*

*\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
 devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de  
 la date de sa publication.*

.....  
 Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

**Branck DEMAUMONT.**

